RÉUNION PUBLIQUE DU 20 DÉCEMBRE 2018

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et Mme le Gouverneur ff assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16h55'.

- M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 20 décembre 2018 ouverte et avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser les Chefs de groupe Mmes Virginie DEFRANG-FIRKET et Nicole MARECHAL.
 - M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?
 - M. RASSAA. Nous sommes au complet.
 - M. LE PRESIDENT. Mme FRENAY ?

Mme FRENAY. - Nous sommes au complet.

- M. LE PRESIDENT.- Monsieur DECERF?
- M. DECERF.- Nous sommes au complet.
- M. LE PRESIDENT.- M. CIALONE?
- M. CIALONE M. HARTOG est excusé.
- M. LE PRESIDENT. Monsieur LEJEUNE ?
- M. LEJEUNE. Nous sommes tous présents.
- M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour

II.- Ordre du jour actualisé

III.- Communication de Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs : l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ; l'ordre du jour des questions d'actualité et un document reprenant les discours prononcés par Monsieur le Commandant militaire de la Province de Liège, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Député provincial – Président et Monsieur le Bourgmestre de la Ville de Liège, le 9 novembre dernier dans le cadre de la Commémoration de la fin de la Première Guerre mondiale ainsi qu'un sachet nominatif contenant vos cartons de vœux pour 2019.

Je vous précise également qu'une version électronique du carton de vœux 2019 est disponible depuis le portail des Conseillers. Une version sous forme d'animation vidéo qui vous permet de personnaliser vos messages et de toucher davantage de destinataires.

Par ailleurs, comme les années précédentes et à l'initiative du Collège provincial, un ballotin de pralines confectionnées par l'IPES de Hesbaye vous est offert.

Enfin, je vous informe que Monsieur Jean-François RAVONE m'a notifié, par courrier, sa démission de son mandat de Conseiller provincial avec effet en date du 4 décembre 2018. Je vous invite à en prendre acte.

Son suppléant sera installé lors de la séance de ce jour.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT. - Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2018. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

- (M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2018).
- M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant.

Document 18-19/144 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste ECOLO pour le District de Huy – Arrondissement de Huy – en remplacement de M. Jean-François RAVONE, démissionnaire.

M. LE PRESIDENT. - Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Nous allons procéder à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une Commission spéciale de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de Huy, elle sera composée de 7 membres comme en réfèrent nos articles 2 et 4 du Règlement d'Ordre Intérieur.

La Commission devra nommer, en son sein, un président et un rapporteur chargé de soumettre les conclusions de la Commission au Conseil.

J'invite les membres suivants à se diriger vers le Salon Louis XV : Mme Deborah COLOMBINI, M. Luc LEJEUNE, Mme Valérie LUX, Mme Marie MONVILLE, Mme Chantal NEVEN-JACOB, M. Marc DELREZ et Mme Catherine HAUREGARD.

Nous suspendons nos travaux pendant quelques minutes afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission.

(Interruption)

т т т

Nous reprenons nos travaux après cette interruption de séance. Je déclare donc la réouverture de la séance.

La parole est donnée au Rapporteur, Mme Déborah COLOMBINI, qui va nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification, pour l'Arrondissement de Huy. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme COLOMBINI, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame le Gouverneur ff, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Mesdames les Conseillères provinciales, Messieurs les Conseillers provinciaux.

Au nom de votre Commission spéciale de vérification, réunie en séance de ce jour sous la présidence de M. Luc LEJEUNE et à laquelle assistaient M. Luc LEJEUNE, Mme Valérie LUX, Mme Marie MONVILLE, Mme Chantal NEVEN-JACOB, M. Marc DELREZ, Mme Catherine HAUREGARD et moi-même, j'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste ECOLO de l'Arrondissement de Huy - District de Huy afin de pourvoir au remplacement de M. Jean-François RAVONE, démissionnaire.

Mme Caroline LEBEAU, née le 26 avril 1978 et domiciliée 15, rue de Leumont à 4520 Wanze est la première suppléante en ordre utile de la même liste. Par courrier daté du 5 décembre 2018, Mme Caroline LEBEAU notifie au Président du Conseil provincial qu'elle accepte le mandat de Conseillère provinciale.

Il résulte d'une correspondance avec l'Autorité communale de Wanze, datée du 11 décembre 2018 que Mme Caroline LEBEAU réunit les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales articles L4142-1 et L2212-74 à 81 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

En conclusion et à l'unanimité, votre Commission spéciale de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Madame Caroline LEBEAU à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseillère provinciale. Je vous remercie.

M. Le PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Vous avez entendu les conclusions du rapport de votre Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membres du Conseil provincial, Madame Caroline LEBEAU issue du District de Huy, en remplacement de M. Jean-François RAVONE.

Je mets ces conclusions aux voix :

Qui est pour les conclusions de la Commission spéciale de vérification ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

Le Conseil provincial adopte les conclusions à l'unanimité. J'invite Mme Caroline LEBEAU dont les pouvoirs viennent d'être validés à prêter le serment légal. Vous avez la parole Madame LEBEAU.

Mme LEBEAU (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge ».

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme LEBEAU. Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseillère provinciale. Je vous souhaite, chère collègue, la bienvenue dans notre assemblée.

Enfin, pour être tout à fait complet, je vous informe que Mme LEBEAU sera membre de la quatrième Commission, en remplacement de M. RAVONE.

Je vous invite donc à prendre acte de la nouvelle grille des Commissions qui sera déposée sur vos bancs d'ici quelques instants.

VI. Question d'actualité.

Document 18-19/A01: Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la réforme des APE.

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé (documents 18-19/A01).

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte un point. Je donne la parole à Mme Catherine LACOMBLE.

Mme LACOMBLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Bonsoir chers Collègues.

Les Aides à la Promotion de l'Emploi (APE) sont un système régional mis en place en 2002. Les emplois subsidiés donnent lieu à une aide directe de la Région ou à une aide indirecte sous la forme d'une réduction des cotisations sociales au bénéfice des employeurs. 60.000 emplois répartis auprès de 4.000 employeurs sont ainsi subventionnés dans les secteurs public et non marchand.

A l'échelle des Provinces wallonnes, plus de 400 travailleurs sont engagés dans le cadre des APE dans différents secteurs tels que la culture, la formation, le tourisme, le sport et l'environnement, avec des subsides s'élevant à 5,8 millions d'euros.

Une réforme des Aides à la Promotion de l'Emploi avait été envisagée de longue date et concertée avec les partenaires sociaux afin d'assurer l'efficacité et la transparence du système et, notamment, des critères d'attribution des subsides régionaux.

Début 2018, le Ministre Wallon de l'Emploi, Pierre-Yves Jeholet, a annoncé son intention de modifier la mesure en profondeur. Le projet de décret actuellement sur la table du Gouvernement et du Parlement wallon suscite des inquiétudes et des critiques tant du côté des travailleurs que du côté des employeurs.

Il prévoit de transférer à chaque Ministre la gestion des subsides pour les matières relevant de ses compétences, ce qui ne peut qu'engendrer des préoccupations en termes de transparence et de bonne gestion des deniers publics. Pire encore, le projet exclut purement et simplement du bénéfice de ces aides un certain nombre d'institutions et ce, dès le 1er janvier 2020. Les Provinces figurent parmi les futures exclues de ce système.

La réforme des APE fait donc peser une lourde menace sur l'emploi des travailleurs concernés dans les Provinces ainsi que sur les services qu'ils rendent à la population alors même que les besoins dans ces matières augmentent.

Mes questions sont donc : combien d'emplois sont directement concernées à la Province de Liège et dans les structures para provinciales ? Quelles actions a entrepris ou va entreprendre la Province de Liège pour défendre les emplois APE dans son institution comme dans toutes les structures para-provinciales ou associatives qu'elle subsidie ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite Monsieur Robert MEUREAU, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Directrice provinciale, chers Collègues, Madame Lacomble,

Vous m'interrogez ce jour sur les conséquences engendrées par la suppression des Aides à la Promotion de l'Emploi, APE qu'on dit, pour notre institution provinciale avec, surtout, comme corollaire une menace réelle sur l'emploi de certains agents provinciaux.

Je m'étais déjà exprimé sur le sujet en novembre 2017 à cette même tribune : preuve de l'inquiétude légitime que ce projet de réforme provoque.

Une année plus tard, mon inquiétude est toujours bien là!

Pour rappel, lors de l'installation du nouveau Gouvernement wallon en juillet 2017, ce dernier a souhaité mettre en œuvre de nouveaux chantiers dont celui de la réforme des APE.

Il faut le dire, et vous le dites, cette réforme plonge des milliers de travailleurs et employeurs dans une totale incertitude. Aujourd'hui, la plupart des employeurs du secteur public et non marchand sont dans l'incapacité de déterminer ce qu'il adviendra de leurs subsides.

Comme vous le rappelez dans votre question, mais je pense qu'il faut insister sur ce chiffre pour comprendre ce qui est en train de se jouer, ce sont 60.000 travailleurs et plus de 4.000 employeurs bénéficiaires qui seraient concernés par cette réforme pour l'ensemble de la Région wallonne bien entendu, dont 400 travailleurs à l'échelle de l'ensemble des Provinces wallonnes mais je vais y revenir.

Cette réforme, si elle est maintenue en l'état, ce que je n'espère évidemment pas, pourrait réduire l'emploi dans des secteurs importants tels que les crèches, les écoles, les associations sportives et culturelles, les hôpitaux, bref des domaines qui touchent directement au bien-être de nos concitoyens!

J'en viens directement au cœur de votre question : quelle conséquence pour l'institution provinciale liégeoise ? Pour les Provinces, vous l'avez signalé, il n'est même pas question de réforme mais il est question de suppression pure et simple des points APE et donc, dans ses conséquences, j'en vois deux majeures.

Une conséquence humaine d'abord, comme je viens de le dire, cette suppression aura des conséquences sur l'emploi. En ce qui concerne la Province de Liège, une analyse récente de notre administration établit que 196 personnes sont visées par cette réforme, sans tenir compte également des agents opérant au sein des structures para-provinciales dont le recensement est en cours.

Je me permets ici de rappeler ce que j'ai déjà dit précédemment. Le contrat de ces personnes prévoit une clause résolutoire spécifiant la fin du contrat de plein droit sans préavis ni indemnité, s'il y a suppression ou modification du financement des points APE.

Donc, il sera question évidemment pour nous d'analyser les conséquences et de voir comment colmater les brèches et réparer quelques dégâts. Le Gouvernement précise aussi vouloir réformer en profondeur les institutions provinciales, notamment en assurant la continuité des services rendus par ces institutions et deuxièmement en maintenant le niveau de personnel qui en assure ces services. Force est de constater que tout ceci met en difficulté les services provinciaux concernés et surtout le personnel.

Il va sans dire que le Collège provincial n'entend pas rester spectateur passif de cette situation. Alors, tout d'abord, comme nous le faisons depuis toujours, nous travaillons en parfaite concertation avec les organisations syndicales afin d'examiner toutes les mesures qui pourraient être prises afin de limiter le plus possible les éventuelles pertes d'emplois.

Ensuite, avec mes collègues du Collège provincial, aux côtés d'ailleurs des autres Provinces et de l'Association des Provinces Wallonnes, nous entendons plaider avec force auprès du Gouvernement wallon afin que ce dernier accepte de revoir sa copie et ceci, afin d'assurer le maintien de la qualité, de la proximité et de la continuité des services rendus aux citoyens et aussi la défense des intérêts, du statut et de la qualité de vie du personnel provincial.

Deuxième conséquence, elle est financière. En effet, comme vous l'avez aussi signalé, ce système APE est lié à un double mécanisme qui permet aux employeurs de recevoir deux types d'aides financières : un subside de la Région wallonne pour les points APE eux-mêmes et d'autre part, une réduction des cotisations sociales.

Un rapide calcul pour l'année 2019 nous donne une estimation combinée des deux effets de 2,6 millions euros rien que pour la Province de Liège bien entendu.

Inutile de préciser que ces pertes financières impacteront, comme je l'ai déjà dit, de nombreux services et donc projets, mais également la pérennité financière de notre Province à terme.

Ajoutons à cela les projets concoctés par le Gouvernent wallon dans le cadre de la réforme des Provinces et notamment la nouvelle diminution du fonds des Provinces et nous approchons de l'extinction de l'institution provinciale par étouffement financier.

C'est donc avec une conclusion que vous comprendrez facilement, le tableau que je viens de dresser n'est guère réjouissant pour notre institution, que ce soit au travers de la réforme des APE ou sur l'avenir des Provinces.

Mais, nous ne sommes pas, aucun membre du Collège provincial, nous ne sommes pas du genre à nous décourager. Et quel défi de défendre l'emploi de nos collaborateurs provinciaux, les missions qu'ils réalisent pour l'ensemble de nos concitoyens sans oublier nos partenaires privilégies, à savoir les Communes.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

VII. – Déclaration de politique provinciale du Collège provincial pour les années 2018 à 2024.

Document 18-19/011 : Déclaration de politique provinciale du Collège provincial pour les années 2018 à 2024.

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour actualisé (document 18-19/011).

Ce document a été déposé sur vos bancs et je vous rappelle qu'il est disponible sur le Portail depuis 9H ce matin. J'invite Monsieur le Député provincial – Président, Luc GILLARD, à la tribune pour la présentation de la Déclaration provinciale du Collège provincial pour les années 2018 à 2024.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Monsieur le Président du Conseil, Madame le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Pour vous, comme pour moi, le contexte dans lequel vous est présentée aujourd'hui la Déclaration de politique provinciale 2018-2024 est à tout le moins particulier.

Bien sûr, le rituel institutionnel est bien ancré. Tous les six ans, le nouveau Collège provincial propose au Conseil sa feuille de route reprenant les grandes orientations encadrant les actions à mener et la manière d'y parvenir.

Tous les six ans, la majorité adopte cette Déclaration de politique provinciale et la minorité s'y oppose en déplorant, soit un manque d'ambitions du Collège, soit une trop grande profusion de projets sans cohérence générale.

Tous les six ans, la Province de Liège commence une nouvelle législature avec la ferme intention de poursuivre sa mission de pouvoir public de proximité vis-à-vis des citoyens et des communes.

Cependant, la législature 2018-2024 est d'ores et déjà, à bien des égards, exceptionnelle pour l'institution provinciale, son pouvoir de tutelle entendant la remettre en cause, en tout ou en partie.

Dans un esprit de concorde et de recherche systématique de l'intérêt général, il n'est donc pas superflu qu'un pouvoir public, comme la Province de Liège, réaffirme clairement son rôle, ses ambitions et les principes qui conduiront ses choix au bénéfice du plus grand nombre.

Au-delà des clivages politiques traditionnels, il incombe à nous tous, conseillers de la Province de Liège, de la majorité comme de la minorité constructive, de prendre nos responsabilités d'élus pour défendre ce service public performant, certes perfectible, qu'est la Province de Liège.

Le moment est suffisamment important pour les citoyens et les communes. L'avenir de l'institution est en jeu. Des convergences naturelles doivent apparaître entre nos différentes sensibilités qui auront toujours les opportunités nécessaires pour s'affirmer, sans renoncement, dans les débats démocratiques que nous tiendrons durant les six prochaines années avec le respect mutuel des personnes et des convictions.

Chers collègues, dès ce matin, vous avez pu prendre connaissance, sur le portail des Conseillers provinciaux, du contenu de cette Déclaration de politique provinciale dont un exemplaire vient d'être déposé sur vos bancs.

À contexte exceptionnel, Déclaration de politique provinciale exceptionnelle. Elle se veut être un document consensuel et ambitieux, de référence et d'ouverture, sans tabou, mais avec la volonté de rendre la Province de Liège plus lisible, plus efficiente, plus numérique, plus écologique, plus respectueuse encore des citoyens et de leurs paroles.

À une époque où d'aucuns s'ingénient à remettre en cause, ici et là, les fondementsmêmes de nos démocraties représentatives, il importe de rappeler à tous, et plus spécialement aux jeunes générations, les valeurs qui fondent l'action publique dont la primauté du bien commun sur tout intérêt particulier n'est pas la moindre.

L'un des buts de cette Déclaration de politique provinciale 2018-2024 sera donc d'expliquer la pertinence et la légitimité de la Province de Liège et d'améliorer l'efficience de ses services!

De toute évidence, cet objectif ne pourra devenir une réalité tangible qu'en étroite collaboration avec l'ensemble du personnel et qu'en favorisant le bien-être au travail pour les 6.200 femmes et hommes qui œuvrent quotidiennement au sein de la Province de Liège.

Pour le Collège provincial, la participation du personnel à la réflexion sur la modernisation de l'institution et des différents outils de communication interne est fondamentale. Ensemble, tout doit être envisagé pour atteindre de véritables résultats en matière de bien-être au travail.

L'implication et le professionnalisme des agents provinciaux constituent une richesse et la principale ressource stratégique de la Province de Liège, lui permettant d'être une entreprise publique performante.

Cette mobilisation ne pourra se faire que dans le respect de toutes les dispositions réglementaires s'appliquant aux pouvoirs locaux mais également dans un esprit constructif et d'ouverture en pleine concertation avec les organisations syndicales représentatives du personnel.

Il est donc essentiel que les emplois provinciaux actuels et les perspectives de carrière des collaborateurs, formés par ailleurs aux tâches qui leurs sont confiées, soient préservés. Il conviendra aussi en la matière de tenir compte des missions dévolues à la Province par la Région d'une part et de l'évolution de ses moyens financiers constamment réduits d'autre part.

Si la législature précédente et le budget de continuité voté par le Conseil provincial pour 2019 ont permis de consolider une situation budgétaire saine, tout en garantissant une juste fiscalité qui ne contribue pas à renforcer la fracture sociale, force est de constater, avec une certaine inquiétude, que les moyens financiers de la Province de Liège se sont vus restreints par des décisions extérieures qu'elle ne peut que déplorer.

En attendant une réelle concertation entre elle et le Gouvernement wallon, la Province de Liège souhaite d'ores et déjà développer des actions dans toutes les compétences qui sont actuellement les siennes en vue d'apporter son expertise de terrain et sa capacité de mise en réseau des opérateurs locaux pour notamment soutenir et coordonner des projets fédérateurs que les communes ne peuvent accomplir seules. Point donc de sentiment d'injustice ou de victimisation paralysant l'exécutif provincial, point donc de « lèyîz m'plorer » trop souvent reproché aux Liégeois.

L'ambition résiliente du Collège provincial est au contraire de s'affirmer comme un partenaire loyal de la Région. Avec les moyens budgétaires qu'elle peut lever et sa connaissance fine des problématiques locales, la Province de Liège, acteur de développement territorial, est en mesure d'apporter une expertise, reconnue par ailleurs, dans bien des domaines, y compris au sein d'organismes transfrontaliers comme l'Euregio Meuse-Rhin et la Grande Région.

C'est pourquoi, le Collège provincial de Liège lance un appel à la Région pour qu'elle sollicite davantage l'institution provinciale, comme elle le fait déjà, avec le succès que l'on sait, notamment en ce qui concerne la gestion des cours d'eau pour prévenir les inondations ou protéger la biodiversité.

Notre message à la Région est donc clair : utilisez-nous pour développer les territoires, au bénéfice des citoyens, des associations et des communes, plutôt que d'affaiblir les services provinciaux qui y contribuent au quotidien.

Cependant, le Collège provincial a estimé que cette Déclaration de politique provinciale ne pouvait en aucun cas apparaître comme un long catalogue de projets juxtaposés les uns aux autres mais en revanche comme un document de référence établissant le cadre des grandes orientations des politiques provinciales à mener et témoignant de la nouvelle dynamique que veut insuffler le Collège provincial.

En effet, selon le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, ce sera au futur Programme stratégique transversal (PST) de rendre opérationnelle la stratégie et de planifier les objectifs 2018-2024 de la Province de Liège. Le PST précisera les actions qu'elle mettra en œuvre en spécifiant, pour chacune d'entre elles, leurs besoins et les moyens à y affecter.

Tous les observateurs en conviennent, le citoyen, quelque peu troublé et inquiet par une société en perpétuelle évolution, qu'elle soit technologique ou sociologique, est aujourd'hui en attente de repères et surtout de clarté dans le discours politique qui lui est proposé, et plus encore, dans l'action des pouvoirs publics dont il a parfois du mal à appréhender la pertinence.

Dans un monde de plus en plus complexe, les institutions publiques ont certes le devoir d'agir pour le bien commun mais elles sont aussi tenues de mettre tout en œuvre pour rendre intelligible leur politique et de créer, sinon l'adhésion à celle-ci, les conditions d'un dialogue sain et réfléchi entre les différentes composantes de la société.

La Province de Liège n'échappe pas à ce constat et les vicissitudes rencontrées ces dernières années par des pratiques de gestion, pas suffisamment transparentes pour la population, au sein de certains organismes, la mettent dans l'obligation de redonner, à sa gouvernance et à son rôle institutionnel, la lisibilité que les citoyens sont en droit d'exiger.

Le nouveau Collège provincial répondra à cette légitime exigence par des actes mais aussi avec le souci de veiller, au quotidien, à ce que la Province de Liège et les nombreux services qu'elle offre soient mieux perçus et appréciés par les citoyens, le monde associatif, les entreprises, les communes et les autres institutions partenaires.

Plus de transparence au sein de la gestion publique sera un leitmotiv du Collège provincial. Ainsi, celui-ci prendra résolument l'option de réduire, autant que cela soit possible, le nombre des asbl para-provinciales en recourant notamment à la mise en régie, lorsque la loi l'autorise.

Des intentions et une volonté de tendre vers plus de transparence ne suffiront pas à combler le déficit de lisibilité dans lequel est actuellement plongée la Province de Liège.

En rupture avec un passé révolu où l'on a parfois confondu discrétion et opacité, des mesures en matière de communication, plus en adéquation avec les besoins actuels des citoyens consommateurs d'information, s'imposent donc et le Collège provincial s'y emploiera, avec l'opiniâtreté nécessaire.

À titre d'exemple, des expériences de streaming pour certaines séances du Conseil provincial, sur des thématiques budgétaires ou de société, seront menées et la transition numérique, au-delà du slogan, devra devenir une réalité et une réussite, notamment pour faire connaître le travail accompli par les instances provinciales.

Afin d'améliorer la visibilité, interne et externe, des actions menées par la Province de Liège, le Collège provincial programmera une refonde complète des différents outils de communication en développant l'usage de nouvelles technologies et en optimalisant les supports papiers comme le périodique « Notre Province ».

Dans la foulée de la Conférence mondiale des Humanités qu'elle a organisée en 2017 sous l'égide de l'UNESCO, la Province de Liège désire poursuivre sa mission de promotion de la citoyenneté auprès de tous et plus spécialement des publics jeunes. L'action provinciale en la matière prendra plusieurs formes. Ainsi, un effort tout particulier sera entrepris dans le domaine pédagogique, dans le champ social et dans la sphère culturelle.

Une réflexion sera aussi entamée sur la nécessité de promouvoir le devoir de mémoire en matière de citoyenneté, notamment lors des commémorations liées au 75e anniversaire de la Libération et de la Victoire sur la barbarie nazie et les dictatures.

Transparence, lisibilité et promotion de la citoyenneté peuvent donc être considérés comme les socles sur lesquels un nouveau contrat social entre la population et un pouvoir public pourrait se sceller. Cependant la principale condition pour établir ce nouveau contrat social entre la Province de Liège et les citoyens qu'ils soient étudiants, travailleurs, entrepreneurs, retraités, personnes précarisées, ou d'un autre statut ou d'une autre condition, est de leur permettre, à toutes et à tous, de s'exprimer, de participer au dialogue dans le respect mutuel des personnes, des associations et des institutions.

Conscient de ses responsabilités politiques envers la population, le Collège provincial se propose d'ouvrir une large réflexion en vue d'encourager la parole citoyenne. La création d'un conseil provincial consultatif des aînés, la mise en œuvre d'une grande opération « La Province de Liège donne la parole aux jeunes », la publicité du droit d'initiative citoyenne au Conseil provincial seront autant de possibilités pour que la démocratie participative ne soit plus un concept vide de sens.

Face à ce besoin de participation à la décision publique, le Collège provincial étudiera la faisabilité de proposer un « Pacte provincial », fruit d'un dialogue, dont les modalités pratiques sont encore à définir, et par le biais duquel chacun pourrait s'engager à rechercher le bien commun. Incontestablement, la relation entre un pouvoir politique et le citoyen est aujourd'hui en jeu.

Que cette nouvelle vision puisse apporter l'éclairage suffisant aux citoyens pour mieux percevoir l'institution provinciale et sa volonté d'agir durant les six prochaines années avec la détermination de ceux qui refusent le statu quo sclérosant les initiatives, avec la transparence de ceux qui n'ont rien à cacher, mais aussi avec la conviction de ceux pour qui une « cure d'amaigrissement » dictée sans se soucier des besoins du citoyen ne peut pas être synonyme de plus de cohérence institutionnelle.

C'est également en encourageant la parole citoyenne et en activant, à tous les niveaux, les transversalités internes et externes que la Province de Liège pourra tendre vers l'efficience et s'engager, à tous les niveaux, pour le citoyen.

Au-delà d'une nécessaire mise en lumière sur les actions menées par un pouvoir public, le citoyen attend, tout à la fois, une plus grande attention face aux grands défis sociétaux et de l'efficacité dans les domaines qui le concernent.

Désireux de solidarité et d'innovation, le citoyen entend aujourd'hui que ses préoccupations, personnelles et collectives, soient mieux prises en compte à l'heure de la révolution numérique et des enjeux environnementaux qui mettent à mal les certitudes passées.

La Province de Liège relèvera ces challenges, notamment en suscitant des solidarités géographiques ou sociologiques, et en favorisant de nouvelles démarches innovantes pour, en même temps, garantir un service public de qualité et poursuivre la nécessaire évolution de l'institution provinciale.

Assurer la sécurité de la population et prendre des mesures contribuant au progrès social, notamment en matière d'enseignement, de formation, de bien-être, d'accessibilité à la culture, de dynamisation touristique sur l'économie locale, constituent autant de besoins que la Province de Liège, à son niveau et dans sa sphère de compétences, entend rencontrer comme acteur de développement territorial.

Ainsi, en matière de sécurité, la Province de Liège adaptera son offre de formations aux évolutions technologiques que cela soit pour les policiers, les pompiers ou les urgentistes. C'est par ses missions formatives mais aussi par la coordination d'un dispatching pour les services de secours de l'ensemble du territoire que la Province de Liège contribuera, durant la présente législature, à l'accroissement de l'effort public pour assurer la sécurité de la société face aux multiples dangers auxquels elle est confrontée.

Durant cette législature, grâce à l'activation de démarches transversales, la Province de Liège jouera pleinement son rôle d'ensemblier et rassemblera, autour de chaque projet fédérateur, tous les savoir-faire, toutes les compétences en stimulant la mise en réseau de tous les opérateurs de terrain, de tous les acteurs locaux dont les communes, ses partenaires historiques.

À titre d'exemple, on pourrait entre-autres citer l'ambition d'aider à la coordination, sur l'ensemble du territoire provincial, d'un réseau de transport social afin que les aînés, les personnes précarisées, malades ou handicapées puissent plus aisément se rendre à leurs rendez-vous médicaux ou effectuer une quelconque démarche relevant du quotidien.

Il en va de même en ce qui concerne le soutien de principe à une coordination d'un réseau de maisons médicales, en bonne intelligence avec tous les opérateurs existants, permettant à tout un chacun de disposer, dans un délai raisonnable, de soins de santé de qualité tant en milieu rural qu'au cœur des centres urbains.

Soucieuse du bien-être physique, mental et social de ses habitants, c'est autour de cet objectif général de santé publique que la Province de Liège entend aussi construire ses actions tout au long de la législature 2018-2024 et ce, afin d'assumer pleinement, mais dans le respect des compétences dévolues aux autres niveaux de pouvoir, son rôle en matière de Santé et d'Affaires sociales.

L'action provinciale en matière sportive doit également s'inscrire résolument dans une politique d'encouragement active du « temps libre » de la population. L'activité sportive constitue en effet, une saine occupation de « loisirs » que la Province développera notamment par l'intensification de l'Académie des sports.

Cette logique, favorisant le maillage du territoire, sera également appliquée pour la promotion des circuits courts notamment par la création d'un réseau mobile et de halles locales de distribution des produits issus de cette filière et de l'agriculture biologique. L'utilisation renforcée de produits issus de circuits courts dans les cantines scolaires, notamment au travers du projet global « green deal cantines durables », ressort également de cette vision participant à la transition écologique au même titre que le développement de l'apiculture urbaine.

Sans dogmatisme et avec la clairvoyance requise face aux bouleversements que connaissent nos sociétés actuelles, la Province de Liège devra aussi à l'avenir étudier les façons les plus adéquates pour offrir collectivement à ses concitoyens les meilleures conditions permettant à chacun l'accession vers davantage de bien-être dans les divers aspects de sa vie quotidienne.

Ainsi, de manière à déterminer des actions à la fois internes et externes, une étude sera réalisée sur les modalités d'accessibilité aux établissements scolaires, par le biais de transports en commun et par les possibilités de déplacements doux, pour les élèves, les étudiants et le personnel pédagogique de l'enseignement provincial et de la formation.

Toujours dans cette même logique transversale, une cellule pluridisciplinaire, regroupant notamment des spécialistes sociaux et pédagogiques, sera mise en place non seulement pour mieux appréhender les différentes formes que peut prendre ce véritable fléau qu'est le harcèlement à l'école mais surtout pour y apporter des solutions plus adéquates aux spécificités du terrain.

Des actions de formation en premier secours pour les élèves et les professeurs seront organisées de manière à ce que chaque école dispose des ressources nécessaires en cas d'événements ou d'accidents requérant une intervention immédiate de première ligne.

Le territoire de la Province de Liège regorge d'atouts culturels majeurs qui suscitent indéniablement un intérêt touristique. Par le biais de la plateforme Oufti Tourisme, la Province de Liège proposera une offre conjointe alliant découverte, gastronomie et accès à la richesse créative du territoire.

La Province de Liège, grâce aux départements Culture et Enseignement, veillera à proposer aux jeunes publics une facilité d'accès aux « nouvelles cultures », notamment en milieux scolaire sur l'ensemble du territoire.

Voulant être en adéquation avec son époque, le Collège soutiendra les initiatives de mise en place d'événements autour de l'e-sport susceptible de rassembler et de passionner la jeunesse.

Consciente que son territoire doit disposer des différents outils pouvant contribuer à son développement, la Province de Liège entamera une réflexion sur la création de nouvelles formations porteuses et innovantes notamment numériques et plus particulièrement liées aux techniques cinématographiques.

Grâce à la mobilité de la conserverie solidaire sur tout le territoire, la Province de Liège élargira son offre de formation aux techniques de conservation d'aliments allant de la stérilisation sous pression à la lacto-fermentation en passant par la dessication ou le saumurage dans le but d'initier les citoyens à différentes méthodes pour manger local toute l'année de façon simple et salubre.

Au-delà de la poursuite du soutien du département Agriculture aux apiculteurs via l'opération Apicharme et la Miellerie mobile, la Province de Liège, s'inscrivant dans l'opération « Province Maya » qui a pour mission de participer à la protection de la biodiversité, proposera une démarche pluridisciplinaire en matière apicole de manière à développer les ruchers, auxiliaires indispensables non seulement à de nombreuses productions agricoles mais aussi à la biodiversité de nos centres urbains.

Le département Environnement créera des synergies avec les différents départements provinciaux, notamment celui de l'Agriculture, par le développement des jardins sur les toits et le "maillage vert" afin de favoriser la transition écologique qui donnera aux générations futures un environnement où il fait toujours bon vivre.

La Province de Liège se positionne comme une interface entre la Région et les organes transfrontaliers comme l'Euregio Meuse-Rhin. En 2019, elle prendra d'ailleurs la Présidence de cet organe pour trois ans. Grâce à ces contacts institutionnels, des ponts peuvent être jetés en matière d'économie ou de transports.

À l'heure où il est fondamental pour le citoyen de pouvoir parler plusieurs langues, des collaborations plus intenses doivent être mises en place afin de favoriser les échanges sur le territoire eurégional, sachant que la Province de Liège a cet avantage unique d'avoir deux langues officielles.

La culture, le tourisme ou encore la santé sont des thématiques où des convergences et des partenariats pourraient voir le jour avec l'Euregio Meuse-Rhin ou la Grande Région comprenant le Grand-Duché de Luxembourg, la Lorraine, la Rhénanie-Palatinat, la Sarre, la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone de Belgique.

On le voit dans bien des domaines, la Province de Liège est un pouvoir intermédiaire de proximité sur un territoire de 84 communes rassemblant un peu plus d'un million d'habitants qui peut porter des projets structurants avec une ampleur dépassant le niveau d'une commune. Le maillage en réseau sera donc la spécificité numéro 1 de la Province de Liège.

Si le concept de supracommunalité est une réalité déjà bien ancrée dans les modes de gestion des politiques locales, il n'a pas encore acquis ses lettres de noblesse auprès de la population. Un effort important doit être accompli à cet égard. La nouvelle terminologie de la compétence, Relations avec les territoires, les villes et les communes, est assurément un premier pas vers un discours plus intelligible et un dialogue d'égal à égal entre pouvoirs locaux.

C'est par l'approfondissement de ces relations avec les territoires, les villes et communes que le Collège provincial entend traduire une ambition renouvelée au service d'une vision d'avenir et d'un développement territorial harmonieux. Dans cette perspective, l'apport provincial représente pour beaucoup une réponse aux nombreuses difficultés rencontrées par les collectivités locales.

À l'initiative de la Province de Liège et en pleine concertation avec les 84 villes et communes du territoire provincial, une structuration supracommunale s'est construite, a d'ores et déjà produit des résultats significatifs en termes de réflexion, de mutualisation et de coopération et sera poursuivie et amplifiée durant cette législature.

Par ailleurs, une réflexion sera menée sur l'asbl Liège Europe Métropole afin de faire évoluer la structure de manière à répondre encore mieux aux demandes des territoires et surtout à rendre son travail plus lisible pour le citoyen.

Ainsi, un schéma provincial de développement territorial a été co-construit avec l'assentiment et l'appui de l'ensemble des pouvoirs locaux. Véritable feuille de route pour l'affirmation d'un progrès partagé, il est aussi le point de départ de sept chantiers d'ampleur provinciale en ce qui concerne l'eau, l'alimentation, le vélotourisme, les centres urbains, la coordination de la mobilité, les alternatives de mobilité douce et le numérique.

Par la répartition des compétences entre ses membres et surtout leur dénomination, le Collège provincial a d'emblée donné un signal fort qui augure d'un nouvel élan pour cette législature.

Le Collège provincial et, j'en suis convaincu, l'ensemble de ce Conseil souhaitent poursuivre et amplifier les actions provinciales dans toutes les compétences qui sont les siennes et à la satisfaction des citoyens et des communes.

Avant de conclure, je voudrais vous rappeler, au nom du Collège provincial, notre ferme intention de défendre, encore et toujours, le service public.

Si la Province de Liège est ouverte à toute discussion sur l'évolution des provinces, elle doit mettre tout en œuvre non seulement pour préserver son personnel mais aussi la continuité et la qualité des services rendus aux citoyens et aux communes.

C'est précisément l'ambition du Collège et de cette Déclaration de politique provinciale à laquelle je vous demande, chers collègues, d'accorder votre soutien.

Incontestablement, une nouvelle ère, faite de relations respectueuses et de volonté d'aller de l'avant s'ouvre pour la Province de Liège. Son futur est notamment entre nos mains.

« Il n'y a pas de vie valable sans projection sur l'avenir » comme l'a écrit Albert Camus.

Chers collègues, de la majorité comme de la minorité constructive, à nous de jouer, collectivement si vous le voulez, efficacement, s'il vous plait!

Je vous remercie.

- M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial Président. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. LEJEUNE, Mme FRENAY et M. RASSAA.
 - M. LEJEUNE. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. LEJEUNE, Chef de groupe (à la tribune).- Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale, chers Collègues.

J'ai bien entendu la déclaration du Député provincial-Président, j'ai bien entendu son appel à travailler à l'avenir des Provinces de façon constructive et positive. Bien évidemment, le CDH-CSP est tout prêt à le faire mais reconnaissez quand même que sur base de la méthode qui nous est proposée, il y a à notre idée un léger problème.

Le groupe CDH-CSP prend effectivement bonne note de votre Déclaration de Politique Provinciale, nous pouvons uniquement prendre acte de cette déclaration unilatérale. C'est la méthode que vous avez choisie, même si celle-ci a été contestée par les partis de la minorité au Bureau, cette méthode ne nous permet pas, dans un laps de temps aussi court, de digérer, d'analyser, de discuter les items de cette note.

Votre choix a été de livrer la Déclaration en priorité à la presse plutôt qu'à notre Conseil. Et je dis ceci : quelle que soit la qualité de cette note, nous remercions par ailleurs l'administration qui n'est sans doute pas étrangère à la qualité de celle-ci, et bien que le préambule dans la Déclaration reprenne un objectif majeur de rendre la parole aux citoyens, nous déplorons dans la méthode que votre choix soit de nous limiter au niveau de la parole alors que nous sommes l'Assemblée démocratique qui organise les décisions de notre Province.

Par ailleurs, l'absence de références à l'avenir des Provinces tel que souhaité par la Ministre des Pouvoirs Locaux de la Région Wallonne dans la Déclaration et donc le traitement de cet avenir par l'intermédiaire d'une motion urgente que nous avons travaillée tout à l'heure dans la précipitation et qui vient d'une certaine façon s'y compiler à la Déclaration de Politique Provinciale nous laisse à penser que, peut-être, le PS et le MR ne sont pas sur la même longueur d'onde quant à la direction à donner ou qu'à tout le moins, le MR liégeois n'est peut-être pas sur la même longueur d'onde que le MR wallon.

Voilà, vous pouvez répondre si vous avez l'envie de répondre.

Bref, en conclusions, je ne serai pas plus long, gageons que Liège, malgré tout, gardera une oreille du côté de Namur, nous voterons contre la Déclaration de Politique et nous voterons pour la motion qui sera présentée tout à l'heure.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne la parole à Mme FRENAY. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme FRENAY, Conseillère provinciale (à la tribune).- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

Comme notre collègue du CDH-CSP évidemment nous regrettons la manière dont les débats puissent se mener.

Nous avons donc eu ce matin accès à la déclaration politique de la majorité provinciale ce matin à 9h dans nos boites mails. En même temps que la presse, je suppose ou juste un peu après.

Bien que le ROI précise que la Note de politique générale, dans l'article 43, article 1, les documents visés par alinéa 1 doivent arriver au moins 7 jours francs avant la séance en cours de laquelle il sera examiné donc c'est déjà très embêtant que ce soit comme ça et donc, nous nous réservons le droit effectivement de déposer plainte à la Ministre des Pouvoirs Locaux.

Est-ce de l'efficacité ou de la précipitation, une volonté peux être d'échapper au débat de fond, la question se pose. C'est une manière de travailler la démocratie qui est un peu particulière si pas surprenante par les temps qui courent et les réclamations des citoyens pour plus de transparence dans les prises de décisions qui les concernent.

On aurait pu imaginer que vous mettiez votre texte à disposition le jour avant le Conseil provincial, ou qu'on réunisse le Conseil provincial une deuxième fois le lendemain ou la semaine suivante, c'est vrai qu'on approche de Noël, c'est compliqué, pour permettre au jeu démocratique de se mettre à l'œuvre.

C'est pour nous un déni de démocratie et un non-respect non pas de notre personne mais bien des électeurs qui nous ont choisis.

Oui nous aussi nous avons été élus et dans ce cadre nous avons des comptes à rendre que ce soit à nos militants, à nos instances de Parti mais aussi à nos concitoyens.

Le cadre de discussion que vous nous proposez ne nous le permet en rien, ni de réunion entre nous, c'est à tout le moins le minimum, ni avec nos militants et encore moins évidemment avec la population. Les délais étant vraiment trop courts.

Nous vous proposons donc d'adopter ce jour une manière plus slow de mener nos débats afin de permettre à chacun de pouvoir y participer, nous vous rappelons qu'une grande partie des membres de cette assemblée ne sont pas des professionnels de la politique, que d'aucun d'entre nous ont un boulot temps plein alors pas de plainte ici mais une demande de mieux travailler ensemble pour le bien public mais aussi dans le respect de chacun. La participation citoyenne doit commencer quelque part, autant qu'elle commence dans cette assemblée.

60 pages le matin 9 h et une motion d'urgence concernant l'avenir des Provinces, vous avouerez que la pilule est dure à passer. Les frustrations engendrées par ce type de dispositif ne sont pas faites pour rendre plus fluides ni plus efficaces nos délibérations.

Vous avez fait un choix, nous faisons donc sciemment le choix de ne pas réagir à chaud. Peut-être réserverons nous aussi notre réaction à la presse, qui sait ?

De plus, notre cheffe de groupe a déjà, lors de la session budgétaire, tracé les grandes lignes de notre action durant cette législature. Nous ne manquerons pas de vous faire connaître nos réactions à vos propositions quand vous mettrez en œuvre cadre de politique générale.

Ce catalogue est peut-être déjà dépassé par l'actualité car, en effet, le plus urgent aujourd'hui pour l'institution et bien ce n'est pas votre déclaration politique. Ce sont les annonces wallonnes, d'une ministre wallonne libérale, concernant le transfert de compétences provinciales vers la Région. Il n'est pas sûr que le Gouvernement wallon dispose du temps nécessaire pour le faire aboutir avant la fin de la législature, mais ce transfert n'est pas une surprise, et il assez inéluctable.

La vie est changement, pour tout être, objet, institution. Ce qui ne change pas meurt. La Province de Liège a déjà changé, elle va encore devoir changer.

Ces changements étaient d'ailleurs annoncés depuis un certain temps mais on sent une légère précipitation et une crispation au sein du Gouvernement wallon qui n'est pas de bonne augure, comme rappelé plus haut. La précipitation est souvent mauvaise conseillère, elle ne permet en rien d'évaluer les impacts d'une décision et on sent la Ministre énervée par des sujets annexes à notre institution, la saga Publifin-Enodia, ce qu'elle pense pouvoir régler, enfin qu'elle croit, ses soucis de transparence avec une intercommunale qui, il est vrai, est à majorité provinciale, permet de faire des annonces et des propositions de décret comme si tout le reste de l'institution et surtout ses travailleurs étaient du même tonneau. Alors oui à une refonte de l'institution, oui à une réflexion sur ses compétences mais pas en perspective des élections prochaines régionales, fédérales et européennes. On ne fait pas des transferts de compétences pour gagner ou ne pas perdre des élections.

Nous avons bien sûr l'occasion d'en parler et d'évaluer ces transferts et annoncer si les transferts sont pertinents ou pas, d'envisager comment faire évoluer les compétences maintenues, nous pensons particulièrement à ce rôle de soutien à la supracommunalité, ce rôle de facilitateur des collaborations communales. Mais le plus urgent pour l'instant n'est pas là. Le plus urgent c'est faire face avec calme et préparer cette évolution, d'être prêts à l'accompagner au mieux, de l'appréhender pour éviter les risques qu'elle court si on ne l'accompagnait pas.

L'angoisse du personnel : il faudra expliquer, rassurer, s'assurer de la qualité des statuts à venir en lien avec les organisations syndicales, maintenir un service public et non une entreprise publique comme je l'ai lu ce matin dans la presse.

Dans ce cadre, nous souhaitons que s'ouvre l'année prochaine, c'est-à-dire dans quelques jours, un vrai débat au sein de notre assemblée mais aussi avec les villes et communes de notre territoire sur comment organiser la supracommunalité de manière politique. Il importe d'anticiper, de s'ouvrir à la réflexion partagée pour construite ensemble. Sans cela les changements nous seront imposés d'en haut.

Sur ce, je vous souhaite au nom du groupe ECOLO, à tous et à toutes ainsi qu'à vos proches une bonne et heureux année.

- M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Je donne la parole à M. RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.
- M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les Députés.

S'engager pour le citoyen c'est donc le sous-titre de votre Déclaration de Politique Générale. A l'heure où la mobilisation des Gilets Jaunes Verts et Rouges, parler de l'engagement citoyen est apparemment à la mode mais informer, donner la parole, écouter et surtout agir concrètement en fonction de ces demandes citoyennes n'est pas encore à l'ordre du jour de votre majorité rose bleue.

D'abord vous critiquez la suspicion permanente envers les élus et leur représentativité mais vous ne respectez pas vous-même cette démocratie représentative.

Envoyer votre Déclaration de Politique Générale le jour-même du Conseil c'est clairement ne pas respecter le travail nécessaire de l'opposition. Nous ne sommes pas des professionnels de la politique et nous le revendiquons.

Analyser 60 pages en deux ou trois heures, ce n'est simplement pas possible, même pour vous je pense, les professionnels. On a bien compris que le rouleau compresseur du couple PS-MR est à nouveau en marche.

Ensuite, pour regagner la confiance des citoyens, vous proposez plus de transparence, plus de visibilité dites-vous et une meilleure promotion de la citoyenneté. Pour la transparence, on a déjà compris que les nouvelles manœuvres dans Publifin Nethys vont plutôt dans le sens opposé.

Je vous cite Monsieur Gillard dans la presse de ce matin « on ne peut plus négocier à un haut niveau dans le secteur privé avec le degré de transparence attendu par une structure publique » fin de citation. Enodia est déjà synonyme de moins de transparence et de plus de privatisation mais bien sûr, au nom de la préservation de l'emploi. Excusez-moi on a du mal à le croire.

Pour la lisibilité, je veux quand même redire à la majorité PS-MR qu'il faudrait avoir un peu plus de considération pour les citoyens pour lesquels vous souhaitez vous engager. Ils sont plus conscients et intelligents que vous ne semblez le penser. Ils savent lire et écrire. Non, la méfiance croissante envers le monde politique traditionnel n'est pas due à un manque de lisibilité de l'institution provinciale. Les liégeoises et les liégeois savent lire les manœuvres et les jeux politiciens des partis traditionnels pour préserver leurs intérêts, leurs mandats et leurs rémunérations.

Nous attendons toujours une mesure forte sur les montants de vos rémunérations de Députés. Au PTB nous voulons, comme pour les bourgmestres des grandes villes, voir toutes ces rémunérations plafonnées à 3 fois le salaire médian.

Quant à la promotion de la citoyenneté, si nous saluons la volonté d'instaurer un Conseil consultatif des aînés et de donner la parole aux jeunes, nous restons sur notre faim et craignons surtout une énième opération de com. Nous souhaitons que ces Conseils consultatifs gèrent un budget, nous voulons la mise sur pied d'un budget participatif à l'échelle provinciale avec au moins 10 % du budget extraordinaire consacré aux investissements autrement la Province va rester dans une consultation top-down habituelle, qui risque encore de décevoir nombre de liégeois et de liégeoises.

A l'heure où l'institution provinciale est purement et simplement menacée d'extinction, il est pour nous très urgent que celles et ceux qui dirigent aujourd'hui se réveillent et prennent conscience de l'importance de l'enjeu démocratique de la participation citoyenne.

Je rappelle que le PTB a proposé de soumettre à un débat public et à une consultation populaire l'avenir de l'institution provinciale. Je dis bien l'institution et non l'entreprise publique comme on a pu le lire dans la presse ce matin.

La réponse du Collège de l'époque était que les élections allaient décider de cet avenir en donnant la parole aux citoyens à travers le vote. Force est de constater que le débat public n'a pas eu lieu et que le vote n'a certainement pas porté sur l'avenir de l'institution provinciale.

Aujourd'hui, le PS plus enclin à défendre l'institution provinciale quasi par intérêt partisan et le MR, décidé à se faire hara-kiri ou à saccager par le haut ou par le sous-financement de cette même institution provinciale sembles à nouveau réunis pour six ans.

Au PTB nous sommes clairs et continuons à défendre ce pouvoir intermédiaire qu'est la Province. Et si la méfiance s'est généralisée à cause de pratiques honteuses d'anciens députés provinciaux, nous pensons que la meilleure réponse à cette méfiance justifiée est plus de démocratie et plus de participations citoyennes.

Les guéguerres entre le PS ou le MR de Liège, ou le PS et le MR wallons sont usantes et donnent un spectacle lamentable de la politique. Réformer les Provinces pour qu'elles remplissent de la manière la plus démocratique ses missions supracommunales est nécessaire. Cette réforme doit se faire avec deux exigences strictes : en préservant l'emploi et la qualité des services publics rendus au public.

L'étouffement financier des institutions provinciales est en cours et il risque de faire mal à tous les liégeois, ceux qui travaillent dans ces structures provinciales comme toutes celles et ceux qui bénéficient de ses services et ils sont nombreuses et nombreux.

Nous aurons l'occasion comme PTB de revenir sur le reste de la Déclaration de Politique Provinciale à l'occasion certainement d'autres débats et particulièrement des débats sur les rapports d'activités en mars.

Nous verrons déjà ce que vous avez fait de votre Déclaration de Politique Provinciale à ce moment-là. Nous avons bien écouté M. Gillard défendre sa Déclaration de Politique Provinciale mais nous regrettons de ne pas voter avec vous cette Déclaration. Nous voterons néanmoins la motion avec l'ensemble des Conseillers aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Afin de permettre au Collège d'effectuer une réponse qui reprenne l'ensemble des thèmes qui ont été évoqués maintenant, je propose de faire une suspension de séance d'un bon quart d'heure.

Je vous remercie.

(Interruption de séance)

M. LE PRESIDENT.- Je crois que le quart d'heure est passé. On peut donc si vous le voulez bien reprendre notre Conseil. J'ouvre à nouveau la séance et je donne la parole à M. le Député provincial – Président pour la réponse du Collège aux différentes interventions des Chefs de groupe.

M. GILLARD, Député provincial - Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Je serai bref, inutile d'en rajouter.

Maintenant, peut-être que la première chose c'est de clarifier, je dirais, l'affirmation qui a été faite par le groupe ECOLO quant à nos obligations de déposer le texte 7 jours avant la réunion que nous avons aujourd'hui. Je pense qu'il y a une petite confusion là-dessus, article 43 paragraphe 1 – 2ème alinéa parle de la note de politique générale, c'est donc et nous l'avons analysé la dernière fois, c'est écrit en toutes lettre, il faut lire, excusez-moi. Si vous vous voulez je le lis... - c'est la note de politique générale, ça c'est le document qui accompagne le budget annuel et le seul endroit où on parle finalement de la déclaration, c'est qu'on doit l'avoir fait dans les trois mois de l'installation. Est-ce qu'on est dans les 3 mois ? Bien... Tant mieux alors, on est dans les règles. Voilà.

En ce qui concerne la déclaration de politique provinciale et le texte que j'ai lu tout à l'heure. J'aimerais dire que tous les groupes derrière se sont exprimés dans le même sens en regrattant le peu de temps qu'ils avaient eu entre ce document qui est là depuis ce matin et le moment où je me suis exprimé à la tribune. Je rappelle que ce document est ce qui trace la ligne pour la prochaine mandature 2018-2024. Il appartient donc à chaque groupe politique et audelà de chaque groupe, chaque conseiller qui, si je ne m'abuse, est un élu du peuple, il appartient donc à chaque groupe et à chaque conseiller pour chaque document qui lui sera présenté de venir exprimé son point de vue et il aura l'occasion de le faire tout au long de la mandature ce qui me permet de rebondir sur les digressions qui ont été faites en dehors de la déclaration de politique provinciale par rapport à l'attitude du Gouvernement wallon et le texte qui est en première lecture au Gouvernement et qui a encore besoin de l'affiné. Certes, ce texte un jour arrivera au Parlement wallon et demain peut-être qui prendra force de loi et nous imposera un certain nombre de choses mais pensez-vous que nous ne nous reprocheriez pas de ne rien faire des compétences qui sont aujourd'hui les nôtres en attendant un hypothétique texte des compétences que l'on n'a plus à mettre en œuvre. Donc, il est d'une logique assez implacable finalement de poursuivre les compétences que nous avons aujourd'hui. Tout ce que les autres pouvoirs ne mettent pas en œuvre et qui sont au service comme j'ai tenté de le rappeler à quelques reprises dans le texte, au service du citoyen et aussi au service des collectivités locales qui ont souvent besoin de dépasser le cadre strict de leur superficie.

Et je conclurai par-là, par contre, je me réjouis, qu'à l'unanimité, vous allez voter la motion que nous avons proposée et qui principalement s'attache à défendre les services et la qualité des services que l'on rend à la population et le personnel qui met en œuvre ces services et donc, le personnel provincial de qualité que vous entendez comme nous, défendre dans cette relation qui va s'établir et qui continuera à s'établir entre la Province et la Région.

Je vous remercie.

ABAD-PERICK Myriam:

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial - Président.

absente

Nous allons donc à présent procéder au vote par appel nominal. Je vous demande de répondre par OUI, NON ou ABSTENTION à l'appel de votre nom. Vous avez la parole M. le Premier Secrétaire.

M. GUCKEL, Premier Secrétaire.- Merci Monsieur le Président. Je commence la lecture.

BAGCI Mustafa: oui **BASTIN Astrid:** non **BRODURE-WILLAIN Muriel:** oui CAPPA Serge: oui CHANSON Julie: non CIALONE Thomas: oui COLOMBINI Deborah: oui CRAEN Catharina: non **DECERF Alain:** oui DEFRANG-FIRKET Virginie: excusée **DEGEY Maxime:** oui **DELREZ Marc:** non DENIS André: oui **DERWAHL Yves:** oui oui DUBOIS Guy: **ERNST Serge:** non FERNANDEZ Miguel: oui FIRQUET Katty: oui FRANSSEN Eva: non FRENAY Murielle: non GAILLARD Sandrina: non GERKENS Muriel: non GILLARD Luc: oui GUCKEL Irwin: oui HARTOG Pol: excusé HAUREGARD Catherine: non **HOUSIAUX Alexis:** oui KLENKENBERG Claude: oui LACOMBLE Catherine: non LEJEUNE Jean-Denis: absent

LEJEUNE Luc: non **LEONARD Laurent:** oui LEONARD Roland: oui LOMBA Eric: oui LUX Valérie: oui MARECHAL Nicole: excusée MEUREAU Robert: oui MEURENS Jean-Claude: oui MONVILLE Marie: non MOUKKAS Assia: non NANDRIN Sabine: oui NAVET Luc: non **NEUMANN Michel:** non **NEVEN-JACOB Chantal:** oui NYSSEN Didier: oui OSSEMANN Alfred: absent RASSAA Rafik: non RAVONE Jean-François: non SAMEDI Isabelle: non SCHEEN Marie-Christine: non SCHROBILTGEN Jacques: non THANS-DEBRUGE Anne: oui VANDEBERG Victoria: oui VANDEBURIE Julien: non JADOT Jean-Claude: oui

C'est par 28 OUI, 22 NON que le Conseil provincial adopte la Déclaration de politique provinciale du Collège provincial pour les années 2018 à 2024.

VIII.- Point en urgence

Document 18-19/197 : Proposition de motion du Conseil provincial de Liège relative à la décision du Gouvernement wallon sur l'avant-projet de décret concernant le transfert de compétences provinciales.

M. LE PRESIDENT.- Je vous informe que j'ai été saisi d'une demande d'inscription d'un point en urgence.

Il s'agit d'un point concernant une proposition de motion du Conseil provincial de Liège relative à la décision du Gouvernement wallon sur l'avant-projet de décret concernant le transfert de compétences provinciales (document 18-19/197).

Vous trouverez le texte sur vos bancs.

Conformément à l'article 71 de notre ROI, ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil ce jeudi 20 décembre, et celui-ci demande à notre Assemblée de se positionner sur la notion d'urgence.

Nous passons au vote sur l'urgence :

qui est pour l'urgence ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

La notion d'urgence ayant été décrétée :

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite motion.

(Voir procès-verbal officiel).

IX.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 18-19/191: Modification de la représentation provinciale au sein des Sociétés intercommunales « ECETIA Intercommunale » et « Intercommunale de Soins spécialisés de Liège (ISoSL) » : proposition de désignation des représentants de la Province de Liège au sein des Conseils d'administration par cooptation, en remplacement des conseillers provinciaux non réélus aux élections provinciales du 14 octobre 2018.

Document 18-19/192 : Représentation provinciale au sein de l'Assemblée générale de l'asbl « Association des Provinces wallonnes (APW) ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Points 5 de l'ordre du jour (document 18-19/191).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur M. CIALONE à venir nous faire part des conclusions de notre Bureau.

Je pense qu'il y a eu des questions par sur le point 5 mais on a regroupé le point 5 et le point 6, à savoir : « représentation provinciale au sein de l'Assemblée générale de l'asbl « Association des Provinces wallonnes». Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et c'est sur ce document, si je ne m'abuse qu'il y a eu des questions.

M. CIALONE, rapporteur (à la tribune). – Merci M. le Président. Alors, j'avais cru comprendre qu'il s'agissait d'une... de pas le noter au rapport justement donc je ne l'ai pas noté mais m'en souvenant, je vais vous faire rapport, je pense que vous êtes intervenue, Madame, sur le fait qu'il y avait un questionnement sur la représentation de la Clé D'Hondt entre les Provinces au sein de l'APW mais que c'était seulement un échange de courrier entre provinces mais que cela ne prêtait pas conséquence.

Les deux points ont été adopté par consensus. Voilà M. le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Conseiller.

Je vous informe, qu'en plus des Députés provinciaux et du Président du Conseil pour représenter la Province de Liège au sein de l'AG de l'APW, il vous est proposé de désigner les Conseillers provinciaux suivants : Monsieur Eric LOMBA ; Monsieur Alfred OSSEMANN ; Madame Virginie DEFRANG-FIRKET ; Monsieur Guy DUBOIS ; Madame Nicole MARECHAL et Monsieur Rafik RASSAA.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 18-19/145 : Subsides supracommunaux – Octroi d'une promesse ferme de subside supracommunal pour 3 dossiers ayant fait l'objet d'une promesse de principe dans le cadre du Plan triennal 2013-2015.

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 18-19/145).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Mme Marie MONVILLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Votre première Commission s'est réunie ce 18 décembre et a examiné le document 145 d'octroi de promesses fermes de subsides supracommunaux.

La résolution relative au pôle wallon des arts du cirque et de la rue à Marchin a amené des questions d'un commissaire sur l'articulation de la gestion future de l'infrastructure et sur les perspectives d'arbitrages.

Il lui a été répondu que ces informations seraient apportées au PV, dont je vous apporte la réponse.

La Province de Liège a attribué un subside supracommunal à la Commune de Marchin pour la réalisation de l'infrastructure, Cirque en dur, sur un site communal.

Notre interlocuteur est dès lors bien la Commune.

Le contrat de gestion ne se fera pas entre la Province et le gestionnaire directement mais bien entre la Commune, propriétaire du bien, et le gestionnaire.

Elle est actuellement en train de réfléchir à la manière dont elle mettra le bien à la disposition du gestionnaire, mise à disposition ou emphytéose, qui sera dans un premier temps Latitude 50, voire a posteriori une coopérative à constituer. Elle n'a pas encore arrêté son choix à ce jour.

Ce point a été adopté par 9 voix pour et 3 abstentions.

Je vous remercie.

- M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. NAVET. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.
- M. NAVET, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Conseillers.

Je suis relativement satisfait par rapport à la réponse qui a été apportée par rapport à la question. Simplement, citer un exemple d'une infrastructure a qui a été réalisée dans le Nord Pas de Calais, Culture Commune.

Culture Commune, c'est Chantal LAMARRE qui est sociologue qui a été invitée par un mandataire d'une petite commune pour réaliser une salle de spectacle et Chantal LAMARRE a proposé de plutôt que de consacrer le budget à la réalisation de cette salle, de consacrer un temps à rencontrer tous les élus de la Région et c'est comme cela que ça s'est intitulé Culture Commune puisqu'au bout de son travail, elle rassemblé plus de 80 petites communes.

Moi, c'est un processus culturel qui me tient à cœur qui part effectivement des habitants et j'ai été très sensible M. le Député Président à voir dans votre déclaration de politique, justement, des accents de citoyenneté.

Voilà un exemple de processus qui a été mené, et je pense qui peut vraiment servir d'exemple, je vois que vous opiné du chef et cela me fait bien plaisir.

Aussi je dirais que ce n'est pas terminé pour le Cirque de Latitude 50 et j'espère effectivement que ce mouvement va être lancé de pouvoir réunir le maximum d'opérateurs, non seulement de la commune mais justement peut-être des communs périphériques qui à terme pourraient bénéficier de cette infrastructure.

Je pense que cela rentre bien dans les objectifs de la surpacommunalté.

Malgré cette petite remarque, le PTB votera favorablement sur le projet.

Merci de m'avoir écouté.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un d'autre souhaitet-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 18-19/146 : Règlement relatif à la reconnaissance et au subventionnement annuel des Théâtres de marionnettes.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 18-19/146).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M. Alexis HOUSIAUX, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HOUSIAUX, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Chers Collègues, Mesdames et Messieurs les Députés, Madame la Directrice générale,

Effectivement, votre première commission s'est penchée sur le sujet et les questions du CDH et d'ECOLO sur les critères de reconnaissance et ces critères ont donc été débattus et ont fait l'objet de réponses de l'administration ; à savoir, le critère en autre qu'il faut que le théâtre soir une ASBL.

L'administration a expliqué que le projet qui nous était soumis, il faisait l'objet en fait de reflet de la pratique provinciale depuis de très nombreuses années qu'il n'y aurait dès lors pas de mauvaise surprise et qu'il fallait défendre donc ces théâtres de marionnettes.

Sur le critère de l'ASBL, c'est je pense aussi une gartnatie de sérieux d'autant plus que les bénéfices d'une ASBL doivent être réaffectés à cette activité.

Il y a également une question sur le fait qu'il y a un festival à Charleville Mézières sur le théâtre de marionnettes. Bien sûr l'administration provinciale a des contacts avec cette ville française.

Le point a finalement été adopté par 9 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur le Conseiller provincial.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Mmes FRENAY et MONVILLE.

Mme FRENAY, Cheffe de Groupe (de son banc). – Juste par rapport au rapport, M. le Président... (inaudible).... Les rapporteurs peuvent-ils ne pas citer les groupes politiques auxquels appartiennent les gens qui posent des questions, c'est déjà la troisième fois que cela arrive.

M. LE PRESIDENT. – Je prends note de la remarque. Oui, Mme MONVILLE.

Mme MONVILLE, Conseillère provinciale (de son banc). – De mon banc M. le Président, sauf incompréhension de ma part, ce qui a été dit en Commission c'est qu'être une ASBL n'est pas une condition pour pouvoir bénéficier d'un subside... mais ce n'est pas grave....

M. LE PRESIDENT. - Voilà, y a-t-il des questions sur le fond. Non ?

Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/147 : Octroi de subventions en matière de Culture – Soutien à l'asbl « Théâtre des Marionnettes de Mabotte » et Monsieur Denis FAUCONNIER « Théâtre à Denis ».

Document 18-19/148 : Octroi de subventions en matière de Culture – Subventions de fonctionnement 2018 à 16 bibliothèques reconnues.

Document 18-19/149 : Octroi de subventions en matière de Culture - Demande de soutien de 3 asbl pour l'acquisition d'équipement culturel.

Document 18-19/150 : Octroi de subventions en matière de Culture - Demande de soutien de l'asbl « Centre culturel de Seraing ».

Document 18-19/151 : Octroi de subventions en matière de Culture - Demande de soutien de l'asbl « CLAP Wallonie ».

Document 18-19/152 : Octroi de subventions en matière de Culture - Demande de soutien de 16 organismes d'éducation permanente.

Document 18-19/153 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre culturel de Soumagne ».

Document 18-19/154 : Octroi de subventions en matière de Culture - Demande de soutien de l'asbl « Trakin ».

Document 18-19/155 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la Galerie Nadja Vilenne.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 de l'ordre du jour (documents 18-19/147, 18-19/148, 18-19/149, 18-19/150, 18-19/151, 18-19/152, 18-19/153, 18-19/154, 18-19/155) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces neuf documents ont été soumis à l'examen de la première Commission. Les documents 18-19/148, 152, 154 et 155 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Mme Eva FRANSSEN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme FRANSSEN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Je vais reprendre le point tout d'abord 148 « Octroi de subventions en matière de Culture – Subventions de fonctionnement 2018 à 16 bibliothèques reconnues ».

Question d'un conseiller, y aura-t-il un règlement à venir sur l'octroi des subventions de fonctionnement dans les bibliothèques reconnues.

Réponse de l'administration. Non, ce secteur est déjà réglementé pour pouvoir être subventionné et il n'y a pas de nouvelle reconnaissance en cours.

Résultat du vote : 9 pour, 0 contre et 3 absentions.

Point 152 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de 16 organismes d'éducation permanente.

Question d'un Conseiller, en fonction de quoi les montants sont-ils définis ?

Réponse de l'administration. Les montants sont réitérés d'année en année.

Résultat des votes : 9 pour, 3 abstentions et 0 contre.

Point 154 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Trakin ».

Octroi d'une subvention de 4.000 € couvrant en grosse partie les pertes de l'activité « braderie d'art » réalisée en novembre 2018, ceci en plus d'une subvention antérieure.

Question d'un Conseiller, s'agit-il d'une subvention pour équilibrer une activité en déficit ?

Réponse : non. Qu'il y a ait un budget prévisionnel et en déficit est une pratique courante.

La subvention n'a pas pour objet de mettre le budget en équilibre et de toutes façons l'utilisation de la subvention est contrôlée.

Autre question : pourrait-on d'une manière systématique indiquer les dates d'introduction et de clôture et de demande de subvention dans le document qui est soumis à la Commission ? L'idéal étant que les demandes soient faites avant la réalisation du projet.

Réponse de l'administration, le rapport vient en commission dès que le dossier est complet et la proposition va être transmise à l'administration.

Résultat des votes : 9 pour, 0 contre et 3 abstentions.

Point 155 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la Galerie Nadja Vilenne.

Un conseiller attire l'attention de la Commission sur l'intérêt pour plus d'équité de différencié dans le calcul de la subvention les galeries d'art privées et les asbl, sans naturellement les en priver totalement.

En effet, les galeries d'art privées fonctionnent dans le champ commercial et c'est bien normal, les artistes doivent aussi manger. Mais elles possèdent généralement des biens immobiliers qu'il est difficile de voir dans un bilan.

De plus elles peuvent réaliser des bénéficies ou des déficits importants.

Il va donc de soi que les galeries d'art privées doivent aussi transmettre au Conseil les documents réclamés aux ASBL.

Résultat des votes : 7 pour, 0 contre et 5 absentions.

M. LE PRESIDENT. - Merci Madame la Conseillère provinciale.

Les cinq autres documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 3 abstentions votre première Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Non. Mme FRENAY ?

Mme FRENAY, Cheffe de Groupe (de son banc). – Pouvons-nous avoir un vote séparé sur le document 155 ?

- M. LE PRESIDENT. Pas de problème. Oui, M. NAVET?
- M. NAVET, Conseiller provincial (à la tribune). Chers Conseillers, M. le Président.

C'est re-moi. Effectivement c'est un peu technique la question qui été formulée par moimême en commission sur les galeries privées.

En fait, il y a quelques galeries privées sur la place de Liège, sur la province de Liège il y en a une qui est emblématique qui est le Triangle Bleu.

Il fait savoir qu'à titre d'exemple, à Anvers, les galeries d'Art sont en général tenues par les épouses des diamantaires ce qui permet de faire rentrer les déficits dans les frais généraux des maris.

Voilà, c'est une pratique connue, courante et il n'y a rien à objectiver, à objecter làdessus, c'est comme ça mais par contre ce qui devient plus problématique c'est quand un pouvoir public donne un subside à une galerie privée qui a souvent du mal, et je crois que c'est encore le cas cette fois, à rentrer un bilan.

Il faut savoir qu'il y en a qui sont déficitaires mais il y en a qui, à un moment donné, font des bénéfices très importants. Tant mieux pour la galerie et généralement d'ailleurs, ces galeries qui dont des bénéfices, certaines demandent des subsides, d'autres pas, c'est extrêmement aléatoire.

En bref, moi je pense qu'il faudrait vraiment mettre de l'ordre dans ces demandes parce qu'il n'y a quand même pas mal de galeries privées sur la place liégeoise et effectivement quand je vois parfois et de manière très justifiée, les contrôles qu'on est amené à faire pour les galeries qui sont en ASBL, je ne comprends pas pourquoi ici on ne ferait pas un dispositif qui permettrait de vérifier effectivement les bien fondés de donner un subside à une galerie privée en l'occurrence cette fois, c'est la galerie Nadia Vilenne,

Le PTB s'abstiendra sur le vote.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller. Si je n'ai pas d'autre remarque, je vous propose de voter de manière globalisée sur les documents : 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne les huit documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les huit résolutions.

Concernant le document 18-19/155 :

Qui est pour les conclusions de la première Commission? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/156 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « In Cité Mondi ».

Document 18-19/157 : Octroi de subventions en matière de Culture - Demande de soutien de l'asbl « Centre culturel de Spa-Jalhay-Stoumont ».

Document 18-19/158 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la SPRL « Ann Piron Création ».

Document 18-19/159 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Coopération Culturelle Régionale de l'arrondissement de Liège ».

Document 18-19/160 : Octroi de subventions en matière de Culture - Demande de soutien de l'asbl « Les Grignoux ».

Document 18-19/193 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival Paroles d'Hommes ».

Document 18-19/194 : Octroi de subventions en matière de Culture – Soutien à 16 institutions culturelles du secteur privé de la Communauté germanophone.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 de l'ordre du jour (documents 18-19/156, 18-19/157, 18-19/158, 18-19/159, 18-19/160, 18-19/193, 18-19/194) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces sept documents ont été soumis à l'examen de la première Commission.

Le document 18-19/158 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, M. Yves DERWAHL, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DERWAHL, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes chers Collègues,

La réunion de la première commission s'est donc tenue le 18 décembre 2018 et comme le Président l'a indiqué nous avons regroupé les documents 156 à 194 et uniquement le document 158 a fait l'objet d'une remarque d'un membre de la Commission qui estimait que la sprl « Ann Piron création » ne devrait pas y figurer en raison d'une activité commerciale.

Trois membres de la Commission ont partagé cet avis.

La commission a voté finalement par 7 voix pour, 3 absentions et 2 voix contre.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

Les six autres documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

En ce qui concerne le document 18-19/194, tel que discuté lors de la réunion du Bureau de ce jeudi et suite au courrier de Madame la Ministre Isabelle WEYKMANS, je vous précise que la répartition du montant de la subvention a été modifiée, l'enveloppe de 125.000 € restant inchangée.

Vous trouverez, sur vos bancs, le nouveau projet de résolution.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Mme FRENAY, Cheffe de groupe (de son banc). – Je demande un vote séparé pour le document 158 s'il vous plaît.

M. LE PRESIDENT. - OK. Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission.

Je vous demanderai d'être attentifs.

Concernant les documents 18-19/156, 18-19/157, 18-19/159, 18-19/160, 18-19/193, 18-19/194 :

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne les six documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

Concernant le document 18-19/158 :

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/195 : Octroi de subventions en matière de Fonds Européens – Demande de soutien de la Fondation Euregio Meuse-Rhin.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 25 de l'ordre du jour (document 18-19/195).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission a soulevé une question. J'invite le rapporteur, M. Rafik RASSAA, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. RASSAA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Voici le compte-rendu du dossier 18-19/195. Votre première Commission s'est réunie ce mardi 18 décembre 2018 et a abordé le document 18-19/195 relatif à l'octroi de subventions en matière de fonds européens, demande de soutien de la Fondation Euregio Meuse-Rhin.

Un Commissaire a posé une question à propos de la récurrence du terme « bénéficiaire » sans plus de précision. Il demande s'il ne faudrait pas le définir plus précisément. Il lui est répondu que le bénéficiaire est bien la Fondation Euregio Meuse-Rhin et que l'usage de ce terme est une convention utilisée dans les dossiers européens.

Votre commission a approuvé le point par 9 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/161: Octroi de subventions en matière Sociale – Soutien aux organismes agréés publics et privés d'aide aux familles fonctionnant sur le territoire de la province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 26 de l'ordre du jour (document 18-19/161).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Maxime DEGEY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DEGEY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame la Directrice provinciale, Mesdames et Messieurs les Membres du Collège provincial, chers Collègues,

Notre $2^{\grave{e}me}$ commission s'est réunie ce 19 décembre et a donc pris en compte cette question à l'ordre du jour.

Il y a une question effectivement d'une commission par rapport au fait que seulement 2 contrats de gestion étaient en cours par rapport aux organismes qui ont un droit à des subsides.

Pour rappel, la répartition du crédit inscrit au budget ordinaire de transfert de 2018 est de 318.000€ pour les organismes privés et 79.000€ pour les organismes publics avec une répartition au niveau des organismes publics par rapport à un taux horaire de 0.27€. C'est une résolution de 2001 et pour les organismes privés la répartition est au marc le franc sur base du nombre d'heures subsidiées par la Région wallonne.

Pourquoi un contrat de gestion avec deux entités ? C'est tout simplement parce qu'à la date de signature de ces contrats de gestion, les deux associations bénéficiaient d'un subside supérieur à 50.000€.

Le point a fait l'objet de 3 abstentions en section.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/162 : Octroi de subventions en matière de Sports - Demande de soutien de l'asbl « Sports 4000 ».

Document 18-19/163 : Octroi de subventions en matière de Sports - Demande de soutien de l'asbl « Ligue Francophone de Handball ».

Document 18-19/164 : Octroi de subventions en matière de Sports - Demande de soutien de l'asbl « Royal Comité Provincial Liégeois de Volley-ball ».

Document 18-19/165 : Octroi de subventions en matière de Sports - Demande de soutien de l'asbl « Promotion des Arbitres de Football de la Province de Liège ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 27, 28, 29 et 30 de l'ordre du jour (documents 18-19/162, 18-19/163, 18-19/164, 18-19/165) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces quatre documents ont été soumis à l'examen de la deuxième Commission et ont soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur M. Jacques SCHROBILTGEN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. SCHROBILTGEN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre deuxième Commission a rassemblé les 4 dossiers 18-19/162 à 18-19/165. Il y a eu 2 questions mais qui étaient de nature générale pas sur un dossier précis.

La première question est la suivante : qui règle les montants des subsides ?

Il est répondu que les subsides ressortent de conventions anciennes. Il n'y a pas encore eu assez de temps pour tous les analyser et que l'on préfère laisser filer un an pour bien pouvoir les ré-analyser l'année prochaine.

Il y a eu plusieurs informations supplémentaires comme quoi les montants supérieurs à 2.500 € sont votés au Conseil provincial, que les montants dépendent de beaucoup d'éléments, chaque dossier est différent et il a été dit qu'il n'y a pas de règles qui empêchent l'attribution d'un certain subside.

Une deuxième question est de savoir pourquoi des subsides pour 2018 sont-ils accordés tard dans l'année ?

Il est répondu que la raison d'un accord tardif est due au caractère saisonnier du demandeur.

Votre Commission a voté pour le document 162, 5 pour, 0 contre et 5 abstentions. Pour les documents 163, 164 et 165, 6 pour, 0 contre et 5 abstentions.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne les documents 18-19/162, je précise que Madame Anne THANS-DEBRUGE n'a pas participé au vote en Commission et ne participera pas au vote qui va suivre.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 18-19/166 : Octroi de subventions en matière de Communication – Soutien aux asbl « Radio-Télévision-Culture » et « Télévesdre ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 31 de l'ordre du jour (document 18-19/166).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/167 : Mise en non-valeurs de créances dues pour les prêts d'études.

Document 18-19/169: Mise en non-valeurs de créances dues pour les prêts « Installation Jeunes ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 32 et 33 de l'ordre du jour (documents 18-19/167, 18-19/168) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents ont été examinés par la deuxième Commission et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre troisième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 18-19/169 : Désignation au 1^{er} novembre 2018 d'un receveur spécial des recettes à l'Institut provincial d'enseignement secondaire de Seraing-Jemeppe.

Document 18-19/170 : Désignation d'un comptable des matières pour l'EP de Verviers.

Document 18-19/171 : Désignation d'un comptable des matières pour l'Internat de l'EP de Verviers.

Document 18-19/172 : Désignation d'un comptable des matières pour le Domaine Provincial de Wégimont.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 34, 35, 36 et 37 de l'ordre du jour (documents 18-19/169, 18-19/170, 18-19/171, 18-19/172) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces quatre documents ont été examinés par la deuxième Commission et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 18-19/196 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Volley-ball Club Waremme ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 38 de l'ordre du jour (document 18-19/196).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/173 : Rapport d'activités 2017 des sociétés anonymes et autres à participation provinciale – Société de Gestion du Bois Saint-Jean.

Document 18-19/174: Rapport d'activités 2017 des sociétés anonymes et autres à participation provinciale – Le Marché Matinal de Liège.

Document 18-19/175 : Rapport d'activités 2017 des sociétés anonymes et autres à participation provinciale – Liège Expo.

Document 18-19/176: Rapport d'activités 2017 des sociétés anonymes et autres associations à participation provinciale – Société wallonne des eaux (SWDE).

Document 18-19/177 : Rapport d'activités 2017 des sociétés anonymes et autres à participation provinciale – Le Circuit de Spa-Francorchamps.

Document 18-19/178 : Rapport d'activités 2017 des sociétés anonymes et autres à participation provinciale – Opérateur de Transport de Wallonie (O.T.W.).

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 39, 40, 41, 42, 43 et 44 de l'ordre du jour (documents 18-19/173, 18-19/174, 18-19/175, 18-19/176, 18-19/177, 18-19/178) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces six documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission. Le document 18-19/177 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, M. Julien VANDEBURIE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. VANDEBURIE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

LA 3^{ème} commission s'est réunie le mardi 18 et a examiné en particulier le rapport d'activités 2017 des sociétés anonymes et autres à participation provinciale, concernant le circuit de Spa-Francorchamps.

Un Commissaire a posé une question sur le fait que la Province qui possède un peu plus de 23% du capital n'a aucune représentation au Conseil d'administration.

Le représentant de la Société Circuit de Spa-Francorchamps lui a répondu que la composition du CA avait été définie à l'époque de la constitution de la société sans administrateur provincial.

Il n'y a pas eu de vote. Le vote ne faisant pas l'objet d'un vote mais simplement d'une prose de connaissance.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne les cinq autres documents, ceux-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre troisième Commission vous invite à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit de prises de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ces six rapports d'activités.

Document 18-19/179 : Cultes - Compte 2015 de la Mosquée FATIH, rue de Tilleur, 140 à 4420 Saint Nicolas - Avis favorable.

Document 18-19/180 : Cultes - Compte 2017 de la Mosquée AKSEMSEDDIN CAMII, rue de l'Institut, 3 à 4670 Blegny - Avis favorable.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 45 et 46 de l'ordre du jour (documents 18-19/179, 18-19/180) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces deux documents ont été examinés par la troisième Commission et ont soulevé une question, j'invite le rapporteur, M. Guy DUBOIS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DUBOIS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Le mardi 18 décembre, réunion de la 3^{ème} Commission. Le point 18-19/180 fait l'objet d'une remarque qui disait, pas de problème au niveau des comptes 2017 mais une demande de respecter les délais car il n'est pas logique de présenter des comptes 2015 en fin 2018.

Réponse a été apportée par M. le Député Robert MEUREAU. Les courriers étant envoyés mais il y aurait un manque de connaissance de la matière pour le respect des délais et donc la Province n'a qu'un avis à donner.

Je vous remercie.

Je vais aussi préciser qu'il y a eu 10 votes pour, 0 contre et 2 abstentions.

Excusez-moi.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 18-19/181 : Octroi de subventions en matière de Culte et de Laïcité – Demande de soutien de l'asbl « Association des Maisons de la Laïcité de la Province de Liège ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 47 de l'ordre du jour (document 18-19/181).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/182 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 144.000 € hors TVA.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 48 de l'ordre du jour (document 18-19/182).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre quatrième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 18-19/183: La Reid – Sollicitation de la Société ORES d'acquérir une emprise à extraire d'une parcelle de terrain provinciale en vue d'y implanter une nouvelle cabine électrique.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 49 de l'ordre du jour (document 18-19/183).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/184 : Communauté germanophone, sites et monuments classés - Octroi d'un subside provincial en vertu du Décret du 18 mars 2002 relatif à l'infrastructure.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 50 de l'ordre du jour (document 18-19/184).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 5 voix pour et 4 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/185 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Radio-Télévision-Culture ».

Document 18-19/186 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de la SCRL « Vins du Pays de Herve ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 51 et 52 de l'ordre du jour (documents 18-19/185, 18-19/186) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la quatrième Commission.

Le document 18-19/185 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Mme Catherine HAUREGARD à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme HAUREGARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame la Directrice provinciale, Monsieur le Président, Chers Collègues, notre 4ème Commission s'est réunie ce lundi 17 décembre et a examiné les documents 185 et 186.

Le document 185 « Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Radio-Télévision-Culture » a fait l'objet d'une question.

Une Conseillère s'interrogeait sur l'audience des capsules qui passent à la télévision et qui bénéficieraient de ce subside.

Pour avoir une idée, si je puis dire, de la rentabilité du subside, du nombre de personnes qui verraient ces différentes capsules.

Il nous a été répondu qu'à priori il s'agit d'une émission qui est très suivie mais il est très difficile d'avoir des chiffres exacts au niveau de l'audimat. En effet, les taux d'audience sont réunis pour toutes les télévisions locales ensemble et donc, savoir quel nombre de spectateur regarder RTC est difficile à savoir. Il nous a également été précisé que lors de ces capsules il n'y a aucune publicité spécifique pour la Province, c'est bien les producteurs locaux qui sont mis en avant et qui bénéficient de ce taux d'audience et des personnes qui regardent.

Ce point a été adopté par 7 voix pour et 2 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Oui.

On vous écoute Mme la Conseillère.

Mme Astrid BASTIN, Conseillère provinciale (à la tribune). - Merci M. le Président.

Chers Collègues, Chers Députés, Mme la Directrice générale,

Je m'excuse déjà pour ma voix nasillarde, je suis quelque peu enrhumée.

Mon questionnement sur ce point est le suivant. Nous n'avons donc aucune idée sur le nombre d'audience de cette émission.

Vu le montant que je trouve assez conséquent de ce subside et vu les autres subsides dont RTC bénéficie déjà pour la ruralité et l'agriculture, ne serait-il pas plus judicieux d'investir une telle somme pour une autre aide relative à l'image de l'agriculture dans notre province ? De plus, il y a déjà de telles émissions « Rat des Villes, rapt des Champs », évitons donc les doublons. Il faut absolument toucher plus de population et plus de jeunes population et ce n'est pas une chaine qu'ils regardent assidument, voire pas du tout.

C'est la raison pour laquelle, nous nous abstiendrons sur ce point.

M. LE PRESIDENT. – Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne le document 18-19/186, celui-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre quatrième Commission vous propose de l'adopter par 7 voix pour et 2 abstentions.

Nous passons au vote de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Non.

M. LEJEUNE. - Nous demandons un vote séparé.

M. LE PRESIDENT? - Je m'en doutais.

Concernant le document 18-19/185 :

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB

Qui est contre?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Concernant le document 18-19/186 :

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/187: Octroi de subventions en matière d'Infrastructures et Environnement – Demande de soutien de la Commune de Nandrin.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 53 de l'ordre du jour (document 18-19/187).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions. J'invite le rapporteur, M. Jean-Claude MEURENS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Vice-Président.

M. MEURENS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La $4^{\rm ème}$ Commission s'est donc réunie ce lundi 17 décembre et le document 18-19/187 a suscité des questions.

Il s'agit de l'Octroi de subventions en matière d'Infrastructures et Environnement – Demande de soutien de la Commune de Nandrin en matière de parking d'écovoiturage et d'une aire de convivialité.

Un commissaire demande à quoi correspond l'abréviation « Eco » : économie, écologie, écovoiturage...

Il lui est répondu que c'est un label provincial dont la marque a été déposée et qui doit rencontrer le regard sur la manière de réaliser les infrastructures avec des impositions telles que dalles de gazon, zones de plantation, éclairage intelligent, raccordement à un égout, bulles à verres s'il n'en existent pas dans un entourage tout proche.

Un autre commissaire demande si le parking est desservi par les transports en commun.

Il lui est répondu que ce sont les communes qui décident de l'implantation de l'infrastructure.

Un troisième commissaire s'interroge sur les charges imposées aux communes.

Il lui est répondu qu'elles doivent s'engager à entretenir les lieux pendant minium 15 ans. Il d'agit de la même règlementation qu'en matière d'infrastructure sportive.

Il est également précisé que l'architecture est commune à tous les projets avec notamment des essences d'arbres identiques.

C'est par 7 voix pour et 2 abstentions que l'on vous propose d'adopter ce point.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Vice-Président. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Oui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/188 : Octroi de subventions en matière d'Enseignement – Demande de soutien de l'asbl « Les Amis de Jean Boets ».

Document 18-19/189 : Octroi de subventions en matière d'Enseignement – Demande de soutien de l'asbl « DEFI ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 54 et 55 de l'ordre du jour (documents 18-19/188, 18-19/189) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 5 voix pour et 4 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la cinquième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

X. - Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2018

M. LE PRESIDENT. - Point 56 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

XI.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine réunion du Conseil provincial est fixée au jeudi 31 janvier 2019 à 16H30.

La réunion publique est levée à 19H20'.

XII.- Huis clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.